

BAC PRO TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS

Le/la titulaire du BAC PRO Technicien Constructeur Bois intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en œuvre des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente réalisés en bois et composants dérivés. Son activité consiste à :

- Préparer le processus de réalisation d'un ouvrage à partir du dossier architectural, des concepts et des normes de la construction bois.
- Réaliser les ouvrages selon les procédés de préfabrication et de mise en oeuvre de la charpente et de la construction bois.
- Organiser, animer et gérer le suivi de la réalisation d'un chantier.

QUALITÉS REQUISES

- Créativité et technicité
- Connaissances informatiques
- Maîtrise du dessin et des logiciels spécialisés
- Organisation et méthode
- Autonomie

COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

- Maîtriser les logiciels de DAO et de CAO, mais aussi au tracé traditionnel
- Réaliser un projet simple ou une partie d'ouvrage (*calcul de structures, réalisation*)
- Avoir la capacité de proposer les solutions techniques, d'établir les plans d'exécution, les quantitatifs de matériaux et la cotation de fabrication
- Savoir gérer un chantier de pose
- Maîtriser les notions en isolation, thermique, acoustique, hydrique, aération et ventilation, protection incendie, résistance des matériaux...
- Connaissance des ouvrages bois
- Maîtriser les techniques de fabrication, d'utilisation des machines, d'assemblage et de montage, de traitement, de finition et de contrôle

RÉMUNÉRATION BRUTE MINIMALE DE L'APPRENTI*

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1^{re} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2^e année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3^e année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti pour un temps plein sauf convention collective plus favorable. Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage et sur le montant du salaire :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R16148>

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le/la titulaire du BAC PRO Technicien Constructeur Bois exerce son activité dans les entreprises artisanales ou industrielles qui fabriquent et installent des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente en bois et dérivés dans les domaines du bâtiment, de l'habitat et de l'environnement.

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTS Système Constructif Bois et Habitat
- BTS Productique Bois
- BTS Charpente-Couverture

- **Durée de la formation** : 1 an
- **Niveau terminal d'études** : BAC PROFESSIONNEL
- **Nature du diplôme** : National - Niveau 4
- **Code diplôme** : 40023404 - **Code RNCP** : 41866
- **Date d'enregistrement de la certification** : 22/01/2024
- **Certificateur** : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
- **Formation diplômante par apprentissage**
- **Coût de la formation** : Les frais de formation sont intégralement financés par l'OPCO de l'employeur, sans reste à charge pour l'apprenti ou l'entreprise. Le montant de la prise en charge OPCO varie selon la branche professionnelle de l'entreprise et est compris entre 6000€ et 9000€
- **Nombre d'heures de la formation** : 875

PRÉREQUIS

Avoir plus de 15 ans, CAP ou sorti de seconde professionnelle de la même filière ou similaire industrielle.

Afin que votre candidature puisse être étudiée, nous vous demandons de vous préinscrire en suivant le lien <https://fondation-donbosco.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

En fonction du dossier, un entretien sera organisé, en moyenne un mois après le dépôt du dossier, en présence du ou des responsables légaux, afin de mieux connaître le/la postulant-e, son projet de vie, et de présenter la formation et l'établissement. L'inscription sera validée dans l'espace CFA et vous recevrez un courrier vous informant de la décision prise dans un délai d'un mois ouvrable.

PUBLIC CONCERNÉ PAR L'APPRENTISSAGE

Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.

Dans la limite de 35 ans révolus dans les cas suivants :

- Apprenti signant un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu
- Précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté
- Précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire

Ou sans limite d'âge dans les cas suivants :

- Apprenti reconnu travailleur handicapé
- Apprenti envisageant de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme
- Apprenti inscrit en tant que sportif de haut niveau
- Apprenti n'ayant pas obtenu son diplôme et concluant un nouveau contrat avec un autre employeur pour se présenter de nouveau à l'examen

L'accès est également possible dès l'âge de 15 ans révolus à la condition d'avoir achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire et être âgé de 15 ans au plus tard le 31 décembre de l'année d'inscription à la formation. Le postulant doit être de nationalité française, ressortissant de l'UE, de la Confédération Suisse, de l'espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les cours ont lieu en présentiel en classe entière ou demi-groupe. Les travaux pratiques se déroulent sur le plateau technique dédié. Un accompagnement personnalisé est mis en place si nécessaire.

MOYENS MIS À DISPOSITION

Outils et moyens techniques

- Salles de formation équipées d'ordinateurs et de vidéoprojecteur
- Plateau technique équipé de systèmes automatisés industriels
- Outillage individuel et/ou collectif

Équipes pédagogiques, éducatives et de vie scolaire

- Formateurs et formatrices expert-es dans le domaine professionnel enseigné et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine
- Responsable pédagogique
- Référentes handicap et mobilité internationale
- Équipe administrative

Métiers accessibles

- Charpentier-ère bois
- Menuisier-ère

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Fiche FORMATION V.01.2026

INDICATEURS

Tous les indicateurs de performance sont à votre disposition en ligne (effectifs, résultats aux examens des deux dernières sessions, taux de rupture, insertion professionnelle...) :

www.donbosconice.eu

AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec le CFAR afin d'envisager des aménagements de la formation.

Contact : referent-handicap@donbosconice.eu

Les personnes ayant une RQTH peuvent également bénéficier d'un aménagement aux principes de la durée de leur contrat d'apprentissage, voire de la quotité hebdomadaire du temps de formation pratique comme théorique. Elles peuvent passer leurs examens selon d'autres modalités que les examens ponctuels ou par contrôle en cours de formation : la forme progressive, c'est-à-dire en étalant la passation des épreuves sur plusieurs sessions. Ils ont la possibilité de valider un/ou des blocs de compétences.

RESTAURATION

Les apprentis ont accès à la restauration de l'établissement (repas payant). En tant qu'apprenti vous bénéficiez d'une aide de 3 € par repas prise en charge par l'OPCO de votre employeur.

HÉBERGEMENT

Pas de possibilité d'hébergement en centre.

ACCÈS

Tram : Ligne 1-arrêt Palais des Expositions : 450 m-6 mn

SNCF : Gare Nice Riquier : 1km-13 mn

CFAR DON BOSCO - 40, place Don Bosco - 06046 Nice cedex

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout renseignement vous pouvez contacter notre référente handicap :

referent-handicap@donbosconice.eu

PROGRAMME DE LA FORMATION

Horaires hebdomadaires

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1 ^{RE}	T ^{ALE}
Français, Histoire-géographie et enseignement moral et civique	4h	4h
Mathématiques	2h	2h
Langue vivante (anglais)	2h	2h
Physique-Chimie	1,5h	1,5h
Arts appliqués	1h	1h
Éducation physique et sportive	2,5h	2,5h

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	1 ^{RE}	T ^{ALE}
Enseignement professionnel	9h	10h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	1h	0,5h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention	0,5h	0,5h
Réalisation d'un chef d'oeuvre	2h	2h
Prévention santé-environnement	1h	1h
Économie-gestion	1h	1h

MODALITÉS D'ALTERNANCE

Le planning de l'alternance en Bac Pro Maintenance des matériels suivra celui des élèves en formation initiale, dans la mesure où la formation est organisée en mixité des publics. La totalité de présence en entreprise est de 20 semaines réparties sur l'année (Exemple d'un planning dans le menu général des formations).

Les contenus détaillés sont accessibles en consultant le référentiel de formation : <https://stii.eduscol.education.fr/formations/bac-pro/bac-pro-technicien-constructeur-bois-tcb>

EXAMEN

Pour réussir son examen, il faut obtenir la moyenne générale et la moyenne aux épreuves professionnelles. Il comporte huit épreuves obligatoires et, au maximum, deux épreuves facultatives (Mobilité ; langue vivante étrangère ou régionale). À chaque unité correspond un bloc de compétences et une épreuve ou sous-épreuve.

Les candidat-es déjà titulaires d'un diplôme de niveau 3 au minimum peuvent être dispensé-es d'une partie des unités. À l'issue de sa formation, le/la candidat.e passe l'ensemble des épreuves constituant le diplôme lors d'une même session.

Si vous avez déjà présenté.e ce diplôme, vous pouvez sous certaines conditions conserver le bénéfice de certaines épreuves. Vous êtes invité.e à prendre conseil auprès du référent pédagogique avant de déposer votre demande d'inscription.

ÉVALUATION ET CERTIFICATION

Dans chaque discipline, l'apprenti.e est évalué.e tout au long de sa formation. L'ensemble de ses résultats est enregistré sur notre ENT. Tous les semestres, l'ensemble des formateurs se réunit en conseil pour faire le bilan de la période et pour communiquer des recommandations à l'apprenti.e.



Contact : Jessy WOLNIEWICZ - Référent pédagogique

Tél. 04 93 92 85 82 (L.D) jwolniewicz@donbosconice.eu

UAI : 0062093 T - **Siret** : 304 265 390 00019 - **NAF** : 85.31 Z